



UN COUP DE MAIN POUR METTRE UN PIED SUR LE TERRAIN

Vous êtes licencié(e) de la FFF ?

Bénéficiez d'offres exclusives à l'ouverture d'un compte ou d'un livret. Crédit Agricole, partenaire majeur de la fédération française de football.

LE SPORT COMME
ECOLE DE LA VIE



AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



FRANCHE-COMTÉ

Devenez client(e) du Crédit Agricole et recevez :

Pour les moins de 18 ans

50 €
+
15 € ⁽¹⁾
versés au club

Pour les plus de 18 ans

Jusqu'à
80 €
+
30 € ⁽²⁾
versés au club

**Vous êtes déjà client(e)
du Crédit Agricole, recevez :**

30 € ⁽³⁾

En plus, bénéficiez de **15 % de réduction la 1^{re} année**
sur la cotisation pour toute souscription à une
Assurance Accidents de la Vie ⁽⁴⁾

Renseignements dans les agences Crédit Agricole.

Offres valables une seule fois, soumises à conditions, non cumulable, réservée aux licencié(e)s de la Fédération Française de Football valable pendant la durée du partenariat avec le Crédit Agricole, sous réserve d'acceptation de votre dossier par le Crédit Agricole Franche-Comté et de la présentation du justificatif de la qualité de licencié(e).

Renseignez-vous dans votre agence Crédit Agricole Franche-Comté pour connaître les détails de l'offre. Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires après la signature de la convention de compte.

(1) Offre réservée aux personnes mineures sous conditions de souscription d'un livret d'épargne au nom du mineur par le(s) représentant(s) légal (aux) du mineur, dans la limite d'un versement par licencié(e). Le mineur doit être accompagné de ses représentants légaux.

(2) Versement d'une prime de 80 € versée sous les conditions suivantes : une prime de 40 € sur les formules Essentiel, Premium ou Prestige, une prime de 40 € si transfert effectif des domiciliations bancaire sur le compte de dépôt à vue ouvert dans les livres de la Caisse régionale via un mandat de mobilité bancaire entrant dans les 60 jours de l'entrée en relation.

(3) Versement d'une prime de 30 € sur le compte du licencié (mineur ou majeur), dans la limite d'un versement par licencié(e).

(4) Offre réservée aux personnes physiques majeures capables.

10/2025 – Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de Crédit Siège social: 11 Avenue Elisée Cusenier, 25084 Besançon CEDEX 9 – Immatriculée sous le numéro d'identification 384 899 399 RCS Besançon Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance sous le n° ORIAS 07 024 000 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 25012022000000009 délivrée par la CCI de Saône-Doubs, bénéficiant de Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA, 53 rue de la Boétie - 75008 Paris. Crédit photo: Getty Images. Imprimé par : Dicolor, 335 rue Frédéric Lescure, 21850 Saint-Apollinaire.

Ne pas jeter sur la voie publique.  BETC



LE TRI
+ FACILE

